

LE LIEN

Volume 42 Numéro 7

7 mai 2018

21^e Congrès du SEC-CSQ

Le 26 avril dernier, 101 personnes se sont donné rendez-vous aux Éboulements afin de participer au 21^e Congrès du SEC-CSQ. Sous la présidence de Mme Valérie Beaulieu, conseillère en relations du travail à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), l'événement a débuté par une allocution de M. Mario Beauchemin, troisième vice-président du Conseil exécutif de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui a abordé, entre autres, les avantages de se regrouper et le 42^e Congrès de la CSQ qui aura lieu du 26 au 29 juin sous le thème « Notre pouvoir, l'action! ».

Par la suite, toutes les propositions de modification aux statuts et aux politiques de notre syndicat ont été adoptées dont celle de tenir un congrès aux trois ans, d'élire les personnes aux postes de présidence et de conseil technique pour une durée équivalente, de libérer la personne au poste de conseil technique jusqu'à 60 % d'une tâche à temps plein au besoin et, finalement, de prévoir une allocation annuelle pour le kilométrage excédentaire effectué par les personnes occupant les postes de présidence et de conseil technique pour se rendre au bureau au lieu de se rendre à leur école d'origine. De plus, une politique d'utilisation des médias sociaux a été adoptée. À tour de rôle, M. Damien Lapointe et moi-même avons ensuite présenté un rapport de nos activités qui vous sera prochainement transmis par courriel.

Durant le repas, un hommage vidéo surprise a été rendu à M. Damien Lapointe qui quittera bientôt pour une retraite bien méritée. De nombreux témoignages y ont alors été présentés de la part de Mme Louise Chabot, présidente de la CSQ, de Mme Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ, de M. Pierre Hébert, humoriste et porte-parole de *Prof, ma fierté!*, de plusieurs présidentes et présidents de syndicats, de membres du SEC-CSQ, de notre adjointe administrative, Mme Manon Chamberland, etc.

En fin de soirée, les résultats des élections ont été dévoilés. Mme Kathy Beauséjour a été élue à titre de nouvelle présidente du SEC-CSQ et j'ai été réélu au poste de conseiller technique. L'activité s'est terminée par le tirage de nombreux prix de présence (voir autre article sur le sujet). Je termine en remerciant le comité organisateur de ce 21^e Congrès du SEC-CSQ pour l'excellence de son travail : Mmes Kathy Beauséjour, Monique Brassard, Marilyn Raiche, Catherine Pellerin, Renée-Claude Tremblay ainsi que M. Simon Fortin. On se donne rendez-vous en 2021!

Stéphane Côté, membre du comité organisateur du 21^e Congrès du SEC-CSQ

21^e Congrès du SEC-CSQ en images



21^e Congrès du SEC-CSQ

Grâce à la générosité de nombreux partenaires, la soirée s'est terminée avec le tirage de nombreux prix de présence dont voici les gagnantes et gagnants :

PRIX	GAGNANTES ET GAGNANTS
Deux ensembles comprenant un sac imperméable et une couverture offerts par la FSE	Odette Simard et Gilles Duguay
Un sac à dos et un sac de sport offerts par Les Protections RésAut CSQ et la CSQ	Jessica Bouchard
Un certificat-cadeau pour deux personnes offert par l'Auberge des 3 Canards.	Véronique Tremblay
Un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$ pour le Festival international du Domaine Forget	Marie-Pier Gagné (absente)
Un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$ au restaurant Belles et Bum	Alexandra Tremblay
Un certificat cadeau offert par la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie	Dany Gauthier
Un laissez-passer familial pour deux adultes et deux enfants au Parc Safari offert par Les Protections RésAut CSQ et la CSQ	Jérôme Tremblay
Un laissez-passer échangeable contre une croisière au choix pour deux personnes offert par Croisières AML	Isabelle Lavallée
Un quatuor de golf avec voiturette offerts par le Club de golf Le Loup de Baie-Saint-Paul	Alexandra Desbiens
Deux paires de billets pour le spectacle de Marc Dupré au Centre Vidéotron accompagnée d'une nuitée pour deux personnes à l'Hôtel Classique, le tout offert par Les Protections RésAut CSQ et la CSQ	Mireille Gauthier et Monique Brassard
Une paire de billets pour le spectacle Footloose à la salle Albert-Rousseau accompagnée d'une carte-cadeau de 150 \$ applicable dans l'un des sept hôtels Jaro, le tout offert par Les protections RésAut CSQ et la CSQ	Josée Simard

*Marilyn Raiche,
Membre du comité organisateur*



Journées de suppléance pour la correction des épreuves obligatoires ministérielles

Nous vous rappelons que les règles budgétaires 2017-2018 prévoient la mesure **15130** qui accorde une allocation pour des périodes de suppléance afin de soutenir le personnel enseignant

dans la correction des épreuves obligatoires.

Le Ministère accorde les allocations suivantes :

4^e année du primaire	Épreuves de français, langue d'enseignement (lecture et écriture)	Une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par ces épreuves
6^e année du primaire	Épreuves de français, langue d'enseignement (lecture et écriture) et mathématique	Une journée de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par ces épreuves
2^e année du secondaire	Épreuve de français, langue d'enseignement	Une demi-journée de suppléance par groupe d'élèves pour chaque enseignante ou enseignant concerné par cette épreuve

Les allocations sont déterminées à postériori, soit en cours d'année. Les commissions scolaires reçoivent donc une enveloppe globale établie à partir de l'effectif scolaire déclaré au Ministère.

(GPAE).

La gestion de cette enveloppe et des libérations appartient à la commission scolaire, qui doit cependant s'assurer de respecter les clauses des ententes locales, s'il y a lieu. Ainsi, rien n'empêche une commission scolaire d'octroyer une libération pour la correction des épreuves ministérielles aux titulaires d'un groupe à plus d'une année d'études

Enfin, nous continuons d'exiger du Ministère que soit ajustée à deux journées, plutôt qu'une, l'allocation pour le personnel enseignant de 6^e année, puisqu'en sus des épreuves de lecture et d'écriture, ce dernier doit administrer une épreuve complexe de mathématique, et ce, dans un délai très serré.

Source : FSE-CSQ

Forfaitaire 2015-2016

Dénouement final du litige avec Service Canada

Bonne nouvelle!

Grâce aux longues et tenaces démarches effectuées par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), les autorités de Service Canada ont finalement informé la CSQ la semaine dernière qu'elles fermaient définitivement le dossier relatif au forfaitaire 2015-2016.

Concrètement, aucune partie du forfaitaire ne sera répartie, aucun relevé d'emploi ne sera amendé et aucune prestation d'assurance-emploi ne sera ré-

clamée.

Par ailleurs, n'ayez aucune crainte à propos du forfaitaire de 0,5 % qui sera versé du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Dans ce cas, le montant de 0,5 % sera ajouté au salaire sur chaque paie, au fur et à mesure. C'est donc le salaire régulier augmenté de 0,5 % qui sera inscrit sur les relevés d'emploi pour chaque semaine visée. Les personnes qui recevront, en 2019-2020, des prestations d'assurance-emploi tout en travaillant à temps partiel ou sur une base occasionnelle devront alors déclarer sur chaque semaine leur revenu d'emploi total, incluant le montant de 0,5 % ajouté à leur salaire régulier.

Source : Mario Labbé, conseiller à la sécurité sociale



Vous êtes déjà plus de 300 personnes à *aimer* la page Facebook du SEC-CSQ. Nous y partageons des nouvelles sur le monde de l'éducation et des informations susceptibles de vous intéresser en tant qu'enseignantes et enseignants.

Mais saviez-vous qu'il y a maintenant le groupe Facebook du SEC-CSQ?

Si une personne gestionnaire du groupe ne vous a pas déjà invité à faire partie de la « gang », vous pouvez faire une demande d'adhésion en entrant « Groupe de Syndicat

de l'Enseignement de Charlevoix » dans la barre de recherche de votre page Facebook.

Dans ce groupe ouvert uniquement aux membres du SEC-CSQ, vous y trouverez différents documents, des photos des activités du Syndicat, des informations sur des sujets plus locaux et bien d'autres publications! Faites de ce groupe le vôtre!

À noter que ce rapide moyen de transmission d'informations ne remplacera pas les courriels que vous recevez habituellement.

Kathy Beauséjour, gestionnaire du groupe

TROISIÈME ÉDITION DU RÉFÉRENTIEL POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Contrairement, à ce que nous avons indiqué dans le dernier numéro du journal, il ne s'agit pas de la deuxième, mais bien de la troisième édition du référentiel.

Votre déléguée ou délégué en a reçu un exemplaire lors de la réunion du conseil syndical de ce lundi 7 mai 2018. Si vous désirez le consulter, n'hésitez pas à lui en faire la demande.

Les enseignantes et enseignants du champ 1 ainsi que les directions d'écoles recevront également un exemplaire.

Nous avons aussi quelques copies à votre disposition au bureau du SEC-CSQ.

Manon Chamberland, adj. adm.



Désillusion chez les profs

Classes surpeuplées, élèves en difficulté, précarité, violence physique et verbale, manque de budget, manques de ressources et surcharge de travail; épuisés, des enseignants au primaire et au secondaire racontent leur désarroi dans un manifeste coup de poing adressé au ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx.

Le document de 163 pages doit être remis en main propre à M. Proulx ce mardi, par Jessica Dorval et Viviane Lagacé, instigatrices du projet. Toutes deux enseignantes depuis seulement deux ans, elles dirigent le groupe Profs en mouvement, lancé en février, qui regroupe 5500 membres sur une page Facebook privée.

Pourtant fraîchement sorties de leur baccalauréat, elles s'interrogent déjà sur leur choix de carrière. Et elles ne sont pas les seules. «En trois semaines», ont-elle expliqué lors d'une rencontre avec *Le Soleil*, les deux jeunes femmes ont colligé 85 témoignages d'enseignantes et d'enseignants de tous les âges et de toutes les régions du Québec. «On aurait pu en avoir 300, mais il fallait s'arrêter.»

Le portrait du système d'éducation québécois brossé dans le manifeste, dont *Le Soleil* a obtenu copie, n'est pas flatteur. Intitulé «Nous voulions changer le monde, sauf que...», il témoigne du désenchantement de ces travailleurs pour la profession qu'ils ont choisie. Profession qu'ils aiment encore pour la majorité, mais qui est selon eux de moins en moins supportable.

Plusieurs y racontent être ou avoir été en arrêt de travail, en «burnout», complètement vidés. D'autres ont déjà quitté le métier ou vont le faire prochainement, désabusés. La statistique veut qu'un enseignant sur quatre quitte le milieu avant cinq ans.

Les récits, tantôt virulents tantôt posés, évoquent à plusieurs reprises un trop grand nombre d'élèves aux besoins particuliers placés dans les classes régulières. «La composition des classes qui est rendue phénoménale. Ce ne sont plus des classes régulières, ce sont des classes d'adaptation scolaire, mais sans ressources», commente Viviane Lagacé à ce sujet.

«Ça ne va pas bien»

Le manque de spécialistes (orthopédagogues, psychologues, techniciens en éducation spécialisée), les infrastructures inadéquates (trop petites, surpeuplées) et divers troubles de comportement ou d'apprentissages observés chez les élèves sont aussi rapportés. La précarité est également au cœur des préoccupations.

«Ça ne va pas bien», lance sans détour Mme Lagacé, 27 ans. «Tout ça sont des facteurs qui me font hésiter sur ma carrière», raconte-t-elle, à l'image de nombreux témoignages du manifeste. «Je pense qu'il est temps que ça change. [...] Ce n'est pas le milieu auquel je m'attendais après mes quatre ans d'université.»

Jessica Dorval, 24 ans, s'est quant à elle posée toutes sortes de questions en entendant la réalité décrite par certains de ses collègues de travail. «Est-ce que je vais être capable? [...] Si je ne veux pas faire partie du 25 % qui décroche, on va [essayer de changer les choses]», s'est-elle dite, d'où l'idée de Profs en

mouvement, puis du manifeste. «Je ne sais pas si ça va marcher, mais on essaie!»

Mises à part les expériences racontées par Mmes Dorval et Lagacé aux fins de la présente entrevue, les témoignages inclus dans le document sont anonymes. Aucune commission scolaire n'est mentionnée, aucune école, et ce afin de laisser les enseignants parler librement.

Recommandations

Le manifeste se veut constructif, soulignent ses responsables, qui ont ajouté des recommandations à la fin du document. Plusieurs des témoignages sont accompagnés de pistes de solution. Profs en mouvement en a retenu quelques-unes après avoir été soumises à un vote auprès des membres.

La principale est de diminuer le nombre d'élèves dans les classes et d'offrir du soutien pour les élèves handicapés et/ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Profs en mouvement réclame également de meilleures conditions de travail, une reconnaissance de l'expertise des enseignants (et donc les consulter) et une diminution de la précarité dans le milieu de l'éducation.

EXTRAITS DU MANIFESTE

«Depuis 5 ans, je me sens davantage comme un agent de police que comme une enseignante, car je passe plus de temps à faire de la discipline qu'à enseigner. Pourtant, ce n'est pas ce que j'ai choisi de faire de ma vie.»

«Je continue de dire que je fais le plus beau métier du monde. Mais je suis épuisée. Chaque semaine, je me dis que je vais prendre rendez-vous chez mon médecin et que je vais me reposer. Mais je pense à eux. À mes 23 grands minous.»

«On ne définit pas le nombre de classes de soutien selon les besoins réels... On le fait selon le budget dont l'école dispose.»

«On dépense des millions pour permettre à des Ricardo de ce monde de venir voir comment ça se déroule dans nos écoles afin d'en dresser le portrait. Pourtant, si vous aviez demandé, on vous en aurait fait un portrait et même gratuitement!»

«On tremble à l'idée d'annoncer à notre direction ou aux parents qu'on croit que tel enfant aurait avantage à doubler. Les enseignants ont difficilement leur mot à dire dans cette prise de décision. Les directions ne nous appuient pas. Les parents décident et les directions plient.»

«Je suis une enseignante au primaire depuis 2005. Ça m'a pris sept ans avant d'avoir ma permanence. Mon conjoint enseigne au secondaire pour la même commission scolaire et il n'est toujours pas permanent! Bientôt 14 ans de précarité à ramasser des miettes de contrats...»

«Dans ma classe de première année, j'ai 22 élèves. Il y en a cinq qui réussissent bien et qui sont autonomes.»

Source : David Rémillard — *Le Soleil*, 4 mai 2018

PROCESSUS D'AFFECTATION ET DE MUTATION

Par : Stéphane Côté, conseiller technique

PROCESSUS D'AFFECTATION ET DE MUTATION AU SECTEUR DES JEUNES (ARTICLES 5-1.14, 5-3.17 ET 5-3.21 DE L'ENTENTE LOCALE)		
Avant le 1^{er} avril	La commission établit l'ancienneté de toute enseignante et de tout enseignant à son emploi au 30 juin de l'année en cours et en fait parvenir une liste au syndicat.	On vous suggère de vérifier votre ancienneté sur la liste.
PROCESSUS D'AFFECTATION AU NIVEAU DE L'ÉCOLE		
Vendredi 4 mai 2018 (au plus tard le 7 mai)	La liste des besoins par champ, incluant les postes qui seront laissés vacants au 1 ^{er} juillet de l'année en cours suite aux retraites annoncées, est affichée dans l'école. Chaque enseignante ou enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit.	
Vendredi 11 mai 2018 (avant le 15 mai)	Les enseignantes et enseignants en excédent d'effectifs doivent choisir : <ul style="list-style-type: none"> • soit d'être affectés dans leur école, dans un champ pour lequel elles ou ils répondent à l'un des trois (3) critères de capacité et dans laquelle il y a un ou des besoins; • soit d'être versés dans le bassin d'affectation et de mutation au niveau de la commission. 	
Vendredi 18 mai 2018 (Au plus tard le 20 mai)	La commission informe le syndicat des changements concernant les enseignantes et enseignants initialement prévus en excédent d'effectifs. Elle affiche à nouveau ses besoins dans chaque école, par champ, par école, et une copie est expédiée au syndicat.	
Avant le 5 juin (préscolaire et primaire) et avant le 30 juin (secondaire)	Lorsque la direction connaît le nombre d'enseignantes et enseignants attribués à l'école par la commission pour l'année scolaire suivante, elle consulte chaque équipe d'enseignantes et enseignants sur la répartition des fonctions et responsabilités pour l'année scolaire suivante à l'intérieur de cette discipline. La direction peut appliquer le projet de répartition des tâches des enseignantes et enseignants concernés seulement s'il y a unanimité.	Si vous avez un poste au primaire, c'est la date limite pour connaître votre niveau d'enseignement pour la prochaine année!



PROCESSUS D'AFFECTATION ET DE MUTATION

PROCESSUS D'AFFECTATION ET DE MUTATION AU NIVEAU DE LA COMMISSION

<p>Mardi 5 juin 2018 (Au plus tard le 5 juin)</p>	<p>La commission reçoit la demande écrite des enseignantes et enseignants qui désirent changer d'affectation pour l'année scolaire suivante.</p>	
<p>Jedi 24 mai 2018 (Au plus tard le 15 juin)</p>	<p>Une séance d'affectation des spécialistes du préscolaire et du primaire a lieu. L'affectation à une ou des écoles se fait en tenant compte de l'école ou des écoles où la ou le spécialiste enseignait l'année précédente et après consultation des personnes concernées.</p>	<p>École Marie-Reine Local informatique 16 h 30</p>
<p>Lundi 11 juin 2018 (Au plus tard le 15 juin)</p>	<p>La commission tient une réunion où sont convoqués toutes les enseignantes et tous les enseignants qui ont fait une demande de mouvement volontaire ainsi que celles et ceux qui sont en excédent d'effectifs incluant celles et ceux qui sont susceptibles d'être supplantés. Sont aussi invités à la réunion, celles et ceux qui ont été mis en disponibilité ainsi que celles et ceux qui ont été non rengagés pour surplus de personnel.</p>	<p>Centre administratif de La Malbaie Salles 114-115 17 h (primaire) 17 h 30 (secondaire)</p>
<p>Lundi 13 août 2018 (Au plus tard le 20 août)</p>	<p>La commission tient à nouveau une réunion. Elle y invite toutes les enseignantes et enseignants identifiés précédemment, les enseignantes et enseignants versés au champ 21 ainsi que les enseignantes et enseignants en disponibilité encore à l'emploi de la commission.</p>	<p>Centre administratif de La Malbaie Salles 114-115 10 h 30 (primaire) 11 h (secondaire)</p>
<p>Mercredi 15 août 2018</p>	<p>Pour tous les contrats à temps partiel et à la leçon connus et déterminés par la commission dans les cinq jours précédant le premier jour de l'année scolaire, elle réunit les enseignantes et enseignants et accorde les contrats par ordre de priorité d'emploi.</p>	<p>Centre administratif de La Malbaie Salles 114-115 10 h (primaire) 14 h (secondaire)</p>

